

# VII. CONCLUSION

L'autoprotection des constructions situées en zone forestière exposée au risque d'incendie de forêt en PACA.  
Observatoire de la Forêt Méditerranéenne, d'après le mémoire de stage de Fanny Roux.

L'autoprotection des constructions contre l'incendie nous amène à poser les problèmes de la forêt et de l'habitat, ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour rendre leur coexistence harmonieuse.

Le débroussaillage, qu'il s'agisse de coupures de combustible d'interface ou de celui obligatoire autour des constructions, est une protection efficace (les retours d'expérience après incendie l'ont démontré), mais elle demande à être complétée par d'autres dispositifs.

La mise en œuvre et le contrôle du débroussaillage obligatoire sont inégaux selon les départements de la région. Ils nécessitent des moyens et des compétences qui entraînent des frais souvent trop lourds pour les grandes communes forestières qui ont peu de ressources. Les expériences de certains départements pourraient être mises à profit par d'autres.

Le besoin d'information, de dialogue, de collaboration est sans cesse évoqué par les divers intervenants consultés. Les propriétaires concernés sont demandeurs de conseils et d'informations claires. Pour ce faire, les communes ont besoin de moyens financiers, mais aussi de personnels compétents pour assurer un réel suivi des dossiers et une démarche individualisée auprès des propriétaires, car il a été mis en évidence qu'une fois bien sensibilisés, l'immense majorité des propriétaires réalisent les travaux qui leur ont été demandés. La part des récalcitrants à sanctionner ou devant faire l'objet d'une procédure d'exécution d'office dans un tel cas est extrêmement marginale.

Pour une autoprotection des habitations optimale, le débroussaillage obligatoire doit s'accompagner d'autres moyens permettant de faciliter la lutte contre l'incendie ou d'y contribuer (amélioration des voies, réserves d'eau, motopompes...), mais aussi d'une collaboration entre les voisins (comités d'intérêt de quartier), la communes, les CCFF et les pompiers, afin d'élaborer une organisation de crise adéquate. Des Plans Communaux de Sauvegarde existent certes dans les communes exposées au risque d'incendie de forêt, mais ils sont rarement utilisés. Ils sont en cours d'actualisation dans un certain nombre de communes qui ont, dans un premier temps, consacré l'essentiel de leurs efforts à la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire.

Il faut souligner l'effort réalisé par le Conseil Général du Var qui a mis en place des Comités de Secteurs dont l'objectif est, entre autre, de favoriser la collaboration des divers acteurs impliqués.

Les PPRif peuvent imposer des dispositions constructives visant à rendre les bâtiments moins sensibles au feu. Cela est particulièrement intéressant dans la mesure où en dehors de ce dispositif, les dispositions constructives ne sont qu'indicatives et non réglementées (sauf dans quelques cas, comme celui de certains campings du Var).

D'autre part, de nouvelles exigences concerneront les lieux d'implantation et les aménagements nécessaires à leur défense.

Ils se présentent comme des instruments d'aménagement du territoire permettant d'enrayer les phénomènes de mitage et de prendre en compte le risque incendie avec l'établissement d'une carte d'aléas (souvent contestée).

Encore faut-il qu'ils ne bloquent pas le développement des communes qui, à cause de la déprise agricole, n'ont souvent plus d'autres ressources que celles générées par l'habitat, qu'il soit principal ou secondaire ; et par le tourisme avec les emplois correspondants.

La définition des enjeux et du zonage du PPRif sont à établir en concertation avec la commune, puisqu'il faut concilier la protection, la conservation de l'espace forestier et des paysages méditerranéens avec la sécurité des personnes qui y vivent et qui veulent y vivre. Il faut donc accepter de vastes zones inconstructibles car dangereuses compartimentées de coupures de

combustibles efficaces, mais aussi des zones bâties, entretenues et équipées qui puissent être défendues par les services de lutte en cas de sinistre.

L'économie agricole et forestière traditionnelle qui entretenait la forêt a pratiquement disparu.

La nouvelle économie plus urbaine, tournée vers le tourisme et les loisirs, doit permettre d'assurer la préservation des espaces naturels et la sécurité d'une population souvent récemment implantée. Si dans les zones d'habitat diffus, un débroussaillage obligatoire strict est appliqué sur 50 m voir sur 100 m autour des habitations, de vastes espaces seront entretenus. Dans le cas où les zones débroussaillées ne seraient pas jointives entre elles, il paraît vital que la collectivité finance le débroussaillage interstitiel, afin que ces zones puissent s'inclure dans les dispositifs de prévention incendie.

Mais cela a un coût difficilement supportable par les seules communes forestières de l'arrière pays. Il paraît donc indispensable que des aides aux communes, notamment celles prévues dans les « fiches critères » de la Région PACA, soient rapidement disponibles. En effet, le contrôle du débroussaillage obligatoire est essentiel, mais toutes les communes forestières se plaignent de leur manque de moyens pour le réaliser et pour mener à leur terme les procédures. De plus, les équipements communaux prévus par les PPRif vont accroître leurs frais, les rendant insupportables pour leur budget.

Dans le cadre de l'intercommunalité, il paraît normal que les riches communes du littoral participent aux frais des communes forestières de l'arrière pays qui protègent la côte, ses paysages, son image, et finalement, l'économie touristique.

# VIII. BIBLIOGRAPHIE

L'autoprotection des constructions situées en zone forestière exposée au risque d'incendie de forêt en PACA.  
Observatoire de la Forêt Méditerranéenne, d'après le mémoire de stage de Fanny Roux.

## *1. Ouvrages, brochures et rapports consultés*

AGENCE MTDA - « Cartographie de l'aléa feu de forêt sur le massif des Maures, note explicative. », DDAF du Var, 2006, 12 p.

ARMINES, CEMAGREF, DEDALE et AGENCE MTDA – « Plan de Prévention des Risques Naturel Risque Incendies de Forêt (PPRif) : Guide Méthodologique version 1 », Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 91 p.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET DU VAR – Brochure « Grantibou », 2004.

BATTESTI J.P., PERRIEZ F., BARTET J.H, BARTHELEMY F. et FOIN P. – « Rapport sur la protection contre les incendies de forêt après les feux de l'été 2003. Tome I : Rapport Général », Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, décembre 2003, 84 p.

BATTESTI J.P., PERRIEZ F., BARTET J.H., BARTHELEMY F. et FOIN P. – « Rapport sur la protection contre les incendies de forêt après les feux de l'été 2003. Tome II : Annexes », Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires rurales, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, décembre 2003, 50 p.

CASTELLI L. - « Le débroussaillage : recommandations techniques à l'interface habitat-forêt » - Mémoire de DESS Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables de l'UCO d'Angers, stage effectué à l'INRA d'Avignon, 2003, 69 p.

CHADŒUF I.- « Politique de prévention du risque incendie en urbanisme. Département Vaucluse », Service Eau Forêt et Territoire de la DDAF 84, 2004, 7 p.

COMITE D'INTERET DE QUARTIER DE VAL D'AUBERT (à La Garde Freinet). - Brochure « Feu de forêt que faire ? Rester ou partir ? », 2003.

COMMISSION AGRICULTURE ET FORET DU CONSEIL REGIONAL PACA – « Présentation des critères d'intervention forêt » 2005, 62 p.

COMMUNE DU PLAN DE LA TOUR– Brochure « Feux de forêt que faire ? », 6 p.

CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES – Brochure « Consignes de Sécurité en cas d'Incendie », 1 p.

CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES – Brochure « Prévenir l'incendie. Débroussailler, une nécessité et une obligation », 2005, 4 p.

DETRY-FOUQUE P. – « Le Plan de prévention « Risque Incendies de Forêt » (PPRIF) dans les documents d'urbanisme (Module UE 414 - Jean-Pierre Guin, Institut d'Aménagement Régional Université Paul Cézanne Aix-Marseille III) », 2006, 23 p.

L'autoprotection des constructions situées en zone forestière exposée au risque d'incendie de forêt en PACA.  
Observatoire de la Forêt Méditerranéenne, d'après le mémoire de stage de Fanny Roux.

FORET PRIVEE FRANCAISE - « Les Plans de Prévention des Risques Naturel Prévisibles incendie de forêt » - Fiche n° 311801, 2 p.

GODFRIN V. et LE GOFF E. – « Etude prospective sur la mise en œuvre des PPRif. Quel devenir pour les zones rouges des PPRif ? », Ecole des Mines de Paris, Pôle Cindyniques, 2002, 209 p.

GRAND SITE SAINTE VICTOIRE – Brochure « Que faire face au feu ? ».

JOLICLERCQ F. - « Appui technique pour la mise en place du débroussaillage obligatoire : zone concernée : la totalité du territoire de la commune du Plan de la Tour, Var » : EGA, 5 p.

JOLICLERCQ F. - « Proposition pour la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire : exemple de l'opération pilote du Plan de la Tour (2003) », EGA, 1 p.

JOLICLERCQ F.- « Retour d'expérience après incendie en matière d'autoprotection des habitations : les enseignements du Plan de la Tour (Var, 2003) », EGA, 2 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - « Dossier de Presse : Prévention des Incendies de forêt », 2006, 27 p.

PECHON G. - « Guide du débroussaillage à l'usage des Maires », Gardanne, OFME, 43 p.

PREFECTURE DES HAUTES ALPES. – Brochure « Prévention des Incendies, le débroussaillage des zones habitées », 2004.

PREFECTURE DES HAUTES ALPES. – Brochure « Prévention des Incendies, le débroussaillage. Guide de la réglementation à l'attention des maires et de leurs administrés », 2004.

PREFECTURE DES HAUTES ALPES. – Brochure « Prévention des Incendies, réglementation de l'emploi du feu », 2004.

PREFECTURE DU VAR – « Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt de Saint Raphaël », DDAF 83, 2006, 64 p.

REGION PACA – « Le débroussaillage : une obligation » (guide pratique), 33 p.

RIGOLOT. E. – « Du Plan départemental à la coupure de combustible. Guide méthodologique et pratique », n° 6 du Réseau Coupures de Combustible, Editions de la Cardère, 2002, 48 p.

RIGOLOT. E. et PERCHAT S. (*coord.*) – « Analyse du comportement au feu et de l'utilisation par les forces de lutte des coupures de combustible touchées par les grands incendies de la saison 2003 », n° 9 du Réseau Coupures de Combustible, Editions de la Cardère, 2005, p 41-51.

ROUX F. - « Prévention des incendies de forêt et restauration post incendie dans la Communauté Autonome d'Andalousie », OFME, 2006, 230 p.

ROUX F. - « L'autoprotection des installations situées en zones exposées aux risques d'incendie de forêt dans la Communauté Autonome d'Andalousie », OFME, 2006, 70 p.

SDIS 83 - « Ordre d'opérations inter-services pour les feux de forêts 2006 », 2006, 48 p.

THAVAUD P. (*coord*). « Dispositif agro-environnemental appliqué à la prévention des incendies de forêt en région méditerranéenne. Résultats de 20 ans d'expérience et propositions pour l'avenir », n° 11 du Réseau Coupures de Combustible, Editions de la Cardère, juin 2006, 52 p.

## 2. Diaporamas

JOLICLERCQ F. - « Débroussaillage obligatoire et autoprotection des habitations - Retour d'expérience sur des missions d'assistance technique » (2 diaporamas de 55 et 29 diapositives), EGA, 2005.

PICARD C. – « Incendies de forêt, quelles politiques de prévention et d'aménagement du territoire régional ? », CEREN.

## 3. Sites Internet

[http : //www.comites-feux.com/](http://www.comites-feux.com/)  
[http : //www.adccff83.net/var/](http://www.adccff83.net/var/)  
[http : //www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
[http : //www.aix.cemagref.fr](http://www.aix.cemagref.fr)  
[http : //www.cr-paca.fr](http://www.cr-paca.fr)  
[http : //www.debroussaillage.com](http://www.debroussaillage.com)  
[http : //www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)  
[http : //www.eufirestar.org/](http://www.eufirestar.org/)  
[http : //www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com)  
[http : //www.geosphere.fr](http://www.geosphere.fr)  
[http : //www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
[http : //www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
[http : //www.ofme.org](http://www.ofme.org)  
[http : //www.onf.fr](http://www.onf.fr)  
[http : //www.regionpaca.fr/](http://www.regionpaca.fr/)  
[http : //www.paca.pref.gouv.fr](http://www.paca.pref.gouv.fr)  
[http : //www.prevention-incendie66.com/securite.htm](http://www.prevention-incendie66.com/securite.htm)  
[http : //www.prim.net](http://www.prim.net)  
[http : //www.promethee.com](http://www.promethee.com)

## 4. Documents consultés en ligne

CEMAGREF D'AIX-EN-PROVENCE - « Dossiers Thématiques, Aménités : un modèle pour évaluer la fermeture du paysage par la forêt. 2004 ». Page consultée le 13/08/2006. Adresse URL : [http : //www.cemagref.fr/informations/DossiersThematiques/Amenites/Recherche02.htm](http://www.cemagref.fr/informations/DossiersThematiques/Amenites/Recherche02.htm)

L'autoprotection des constructions situées en zone forestière exposée au risque d'incendie de forêt en PACA.  
Observatoire de la Forêt Méditerranéenne, d'après le mémoire de stage de Fanny Roux.

COMMISSION EUROPEENNE - « Rééquilibrage du marché viti-vinicole - La Commission adopte des propositions de réforme », 1994. Page consultée le 15/08/2006. Adresse URL : [http : //europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=P/94/33&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=P/94/33&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

CRFP - « Forêt Privée les fiches. Définition PIDAF ». Page consultée le 14/08/07. Adresse URL : [http : //www.ofme.org/documents/ForetPrivee/fiches/312201.pdf](http://www.ofme.org/documents/ForetPrivee/fiches/312201.pdf)

ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE – « Qu'est ce que l'Entente ? ». Page consultée le 10/08/2006. Adresse URL : [http : //www.entente-foret.com/qui.php](http://www.entente-foret.com/qui.php)

FNCOFOR – « Présentation de la fédération nationale des communes forestières ». Page consultée le 10/08/2006. Adresse URL : [http : //www.fncofor.fr/detail.do?noArticle=1276&noCat=123&id\\_key=123](http://www.fncofor.fr/detail.do?noArticle=1276&noCat=123&id_key=123)

INSTITUT POUR LA FORET MEDITERRANEENNE – « Points clefs sur la forêt ». Page consultée le 13/08/2006. Adresse URL : [http : //www.fondation-pour-la-foret.enprovence.com/index.cfm?niv1=pointcles](http://www.fondation-pour-la-foret.enprovence.com/index.cfm?niv1=pointcles)

OCR INCENDI - « Interreg III C Sud. OCR INCENDI. Projet 350132R ». Page consultée le 01/08/2006. Adresse URL : [http : //www.ofme.org/ocrincendi/](http://www.ofme.org/ocrincendi/)

OFME - « Présentation du territoire forestier de la région PACA ». Document téléchargé le 13/08/2006. Adresse URL : [http : //www.ofme.org/documents/devdurable/Chapitre1.pdf](http://www.ofme.org/documents/devdurable/Chapitre1.pdf)

UNION EUROPEENNE - « Europa, section : les activités des l'Union Européenne, Synthèses de la législation. Interreg III C ». Page consultée le 10/08/2006. Adresse URL : [http : //europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/g24205.htm](http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/g24205.htm)